INSTITUT
DE PSYCHOLOGIE

Université Paris Cité

Master Parcours Neuropsychologie

Responsable UE STAGE: Madame Pauline NARME

Charte pédagogique des stages

Les stages occupent une place essentielle dans la formation des étudiants en neuropsychologie.
Aussi les psychologues praticiens sont-ils des partenaires fondamentaux dans le cursus de formation des futurs psychologues, aux côtés des enseignants-chercheurs. Cette charte a pour objectif de préciser le projet pédagogique des stages et les engagements de l'université et de l'étudiant dans cette activité.
Pour valider le Master, l'étudiant doit notamment avoir réalisé deux stages d'une durée totale minimum de 500h sur l'ensemble du cursus. Il est attendu d'effectuer l'un en M1 sur la base de 200 heures, l'autre en M2 sur la base de 300 heures. Les informations suivantes visent à préciser les engagements et les responsabilités partagés par l'Université, les étudiants et les tuteurs de stage qui acceptent d'accueillir et d'encadrer l'étudiant sur leur lieu de pratique clinique.

Projet pédagogique du stage

Le stage a pour objectif principal d'articuler les enseignements universitaires à la pratique clinique du psychologue spécialisé en neuropsychologie et de confirmer le projet professionnel de l'étudiant.

Les objectifs fondamentaux visés sont :

1) Connaissances générales : L'étudiant stagiaire-psychologue doit pouvoir prendre connaissance du cadre institutionnel y compris dans ses aspects pratiques : historique de l'institution, organisation du travail et de l'équipe, fonctionnement général et administratif, etc.

2) Participation à l'institution et intégration à l'équipe : Une participation active de l'étudiant stagiaire à la vie institutionnelle est également souhaitable. Celle-ci peut s'appuyer sur sa présence à certaines réunions, synthèses, échanges, présentation de cas ou discussions d'équipe

3) Observation et participation clinique : en M1, l'étudiant stagiaire doit avoir l'occasion d'observer des situations cliniques particulières, des modalités d'évaluation, des modalités d'intervention ou d'accompagnement auprès des patients et populations reçues par l'institution ; en M2, une participation active est demandée à l'étudiant stagiaire-psychologue, au moins pour une partie de son temps de présence. Au fur et à mesure de l'année, ce dernier doit pouvoir intervenir directement dans une ou plusieurs des missions assumées par le psychologue, l'étudiant stagiaire-psychologue est ainsi amené à prendre une certaine autonomie, sous la supervision du tuteur de stage.

Ces activités peuvent consister en :

a. Entretiens

b. Accueil et accompagnements psychologiques

c. Participation aux examens neuropsychologiques

d. Rédaction de compte-rendu

e. Co-animation d'activités cliniques de groupe

f. Autres types d'interventions psychologiques (individuelles ou de groupe, par exemple activités de remédiation cognitive)

Compte tenu des objectifs visés, les activités confiées à l'étudiant stagiaire-psychologue sont laissées à l'appréciation du tuteur de stage.

4. Identification du rôle du psychologue et inscription progressive dans le métier de psychologue :
Par le travail étroit de collaboration avec le psychologue, le stagiaire doit pouvoir se représenter le métier

de psychologue ; puis progressivement acquérir des compétences et identifier les fonctions du psychologue au sein des équipes afin de confirmer son rôle professionnel en tant que futur psychologue.

5) Réalisation d'une recherche clinique sur le lieu de stage : Il est demandé aux étudiants de mener à bien une recherche qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire encadré à l'Université par un enseignant dirigeant la recherche. En M2, si la recherche est effectuée sur le lieu de stage, il est nécessaire que l'institution ait été informée préalablement et ait donné son accord. Dans ce cas, l'implication des psychologues praticiens-référents est précieuse pour faciliter le recueil de données cliniques et pour veiller à la non-interférence entre pratique clinique et mise en œuvre de la recherche. Comme toutes les activités réalisées par le stagiaire, la recherche doit se faire dans le strict respect du code de déontologie des psychologues et des principes éthiques s'appliquant à la recherche.

6) Rédaction d'un rapport de stage: En M1 et en M2 ce rapport, rendu en fin d'année universitaire, doit présenter l'institution, les activités du praticien référent et celles du stagiaire. Ce rapport constitue une réflexion approfondie sur l'expérience du stagiaire au sein de l'institution, incluant l'identification de la place et du rôle du psychologue. Cette réflexion inclut une auto-évaluation de la part du stagiaire et présente des interrogations de nature éthique et déontologique rencontrées au cours du stage. L'expérience de stage est illustrée par la présentation d'une ou plusieurs situations cliniques rencontrées sur le lieu de stage et/ou à travers la présentation de vignettes cliniques impliquant la participation de l'étudiant-stagiaire lors de l'évaluation des patients. En M2, le rapport de stage inclut aussi une réflexion sur le projet professionnel du stagiaire et donne lieu à une soutenance à laquelle le tuteur de stage est invité.
L'ensemble des activités du stagiaire se déroule sous la supervision du tuteur de stage.
Cette supervision peut prendre des formes différentes. Il est indispensable que des temps de rencontres soient régulièrement réservés à la discussion de l'expérience du stagiaire et des situations cliniques rencontrées. L'étudiant ne peut pas avoir la responsabilité de psychothérapies.
Le mémoire de recherche donne lieu à un mémoire indépendant du rapport de stage.

Engagements mutuels

Pour soutenir cette démarche pédagogique, le parcours Neuropsychologie inclut un enseignement spécifique visant à élaborer la pratique clinique (TD « stage »). Cet enseignement se déroule tout au long de l'année, en petits groupes, et l'assiduité est obligatoire. Les étudiants y sont invités à réfléchir sur les situations cliniques rencontrées sur le lieu de stage. L'insertion dans un groupe de supervision de stage constitue pour les étudiants l'occasion de confronter leur expérience à celle des autres, de dédramatiser certaines situations, d'y réfléchir, d'élaborer de nouvelles stratégies. De plus, l'étudiant a un « enseignant -référent » en neuropsychologie pour l'encadrement et le suivi de stage. Une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire donne un support au bilan à mi-parcours en liaison avec le tuteur de stage. Durant l'année universitaire, l'étudiant peut contacter son enseignant-référent s'il rencontre des difficultés sur son terrain de stage. Dans le cadre de ce stage, l'Université, le tuteur de stage et l'étudiant s'engagent au strict respect du code de déontologie des psychologues. Les responsables pédagogiques ainsi que l'étudiant s'engagent à respecter les règles et principes de fonctionnement de l'institution qui accueille les stagiaires. Le tuteur de stage s'engage à encadrer le stagiaire dans ses activités, à superviser sa pratique et lui apporter un soutien. Il favorise l'intégration du stagiaire dans l'institution. Il donne un retour d'information constructif et critique sur les activités réalisées par le stagiaire.

Fonction	Nom, Prénom	Institution	Date	Signature
Psychologue Tuteur de stage				
Enseignant référent		Université Paris Cité		
Etudiant-stagiaire		Université Paris Cité		

Il est établi trois exemplaires de ce document, chacun devant être dûment rempli et signé par toutes les parties en présence. L'un doit être conservé par l'institution qui accueille le stagiaire ; un autre doit être conservé par le stagiaire ; le troisième exemplaire doit être déposé au bureau des stages de l'université par l'étudiant.